



DEMANDE DE LICENCE SAISON 2021-2022

Chers joueuses, joueurs et parents,

Les demandes de licences pour la prochaine saison seront accessibles en ligne, comme les années précédentes pour les joueurs étant déjà licenciés au club cette saison.

Vous recevrez dans les prochains jours un message dans votre boîte mail (**attention le mail va directement parfois dans les spams ou courrier indésirable**), intitulé <VOTRE PRENOM VOTRE NOM> : *votre demande de licence en ligne 2021-2022* (cf. ci-dessous), qui vous guidera jusqu'au portail web de la Fédération Française de Football.

Objet : Votre demande de licence en ligne 2021 - 2022 Boîte de réception x

Licence FFF <fff@contact.fff.eu> [Se désabonner](#)
À moi ▾

14:07 (il y a 0 minute)



Bonjour [Nom],

Votre club **U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS** vous propose le renouvellement de votre licence de type **Libre / Senior F**.

La première étape concerne les autorisations médicales.

Pour les joueurs majeurs : - si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2019/2020 ou 2020/2021, il reste valable pour cette saison à condition de répondre non à toutes les questions du questionnaire médical ci-dessous que vous pouvez télécharger ici [Questionnaire santé MAJEUR.pdf](#) (Ctrl + clic pour voir le doc) (une seule réponse positive et vous devez fournir un certificat médical).

- Si vous n'avez pas fourni de certificat médical depuis deux saisons vous devez fournir obligatoirement un certificat médical

Nouveautés pour les joueurs mineurs : **Le certificat médical ne sera en effet plus obligatoirement à renouveler, tant que le joueur mineur répondra « non » aux questions de l'auto-questionnaire de santé, sous couvert de son responsable légal** [Questionnaire santé mineur.pdf](#) (Ctrl + clic pour voir le doc)

Il faudra toujours répondre au questionnaire de santé chaque saison mais dans le cas où la réponse « non » aura été donnée pour l'ensemble des questions, il n'y aura aucune formalité médicale requise et ce, tant que le joueur amateur sera mineur.

Il n'y a donc plus de notion de validité d'un certificat médical de référence.

En revanche, si la réponse « oui » est donnée à au moins une question, il faudra alors fournir un certificat médical (valable un an)

Le questionnaire sert simplement à vous autoévaluer pour déterminer si vous devez fournir ou non un nouveau certificat médical. Il ne vous sera demandé à aucune étape de le fournir, il est strictement personnel et ne doit pas être communiqué à quiconque.

Pour les joueurs ayant besoin d'un certificat médical, cliquez sur [Télécharger le modèle](#) dans le mail reçu, ou alors sur ce lien [Certificat médical 2021-2022 FFF.pdf](#) (Ctrl+clic pour voir le doc), et imprimez-le.

ATTENTION : seul ce modèle de certificat médical sera accepté, donc c'est celui que vous devez fournir à votre médecin pour qu'il le remplisse. Tout autre sera rejeté et vous ne pourrez pas poursuivre votre demande de licence en ligne.

La seconde étape consiste à compléter le formulaire en ligne. Pour cela, cliquez sur le lien Remplir le formulaire dans le mail de la FFF :



Quelques précisions pour vous aider dans les différentes étapes de votre demande de licence :

- Au niveau de la page identité : vérifiez les informations notés et vous devrez renseigner le code postal ainsi que la ville de votre naissance
- Dans la partie contact : vérifiez que votre adresse mail et téléphone soient correctes
- **Assurance** : en principe, vous possédez une assurance personnelle de type responsabilité civile, donc il n'y a pas d'intérêt à souscrire à cette option. **Pour passer à l'étape suivante, faites défiler le curseur vers le bas (1) jusqu'à ce que s'affiche 'Lu en entier' (2).**

ASSURANCE

- Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document affiché ci-dessous :*
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

NOTICE D'ASSURANCE LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL (saison sportive 2018 / 2019)
(Document non contractuel)

Pour tous renseignements et déclarations d'accident, contactez le Service des Assurances M.D.S. :

Départements 01, 07, 26, 38, 42, 63, 73, 74
☎ : 04.72.15.30.78 - ☎ : 06.20.53.69.54 - ☎ : 04.72.37.67.91 - ✉ : annick.salignet@mutuelle-des-sportifs.com
L'AuRAFoot - 350B, Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

Départements 03, 15, 43, 63 :
☎ : 04.73.34.21.79 - ☎ : 06.30.63.45.92 - ✉ : sylvie.charlemagne@mutuelle-des-sportifs.com
L'AuRAFoot - ZI Bois Joli II - 13, rue de Bois Joli - CS 20013 - 63010 COURNON D'Auvergne cedex

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-dessus. Il n'est pas conséquent au contratuel et n'expose pas la responsabilité de MDS CONSEIL ALLIANZ MUTUELLE DES SPORTIFS et LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL au-delà des limites des contrats arrêtés.

Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (<http://laurafoot.fr>)

ASSURÉS : - Les licenciés à titre amateur de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous, résidents en France dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco. - Les pratiquants licenciés à titre amateur résidents hors de France ou d'Andorre ou Monaco, ne sont assurés que si les activités visées ci-dessous sont pratiquées dans les pays visés ci-avant et sous l'autorité de la Ligue, ses districts, ses clubs, groupements ou associations affiliés. - Au titre de l'assurance Responsabilité Civile : Les membres de la famille des licenciés et les autres participants aux activités sportives exercées à titre récréatif visées ci-dessous. Les parents ou personnes civilement responsables du fait de licenciés mineurs.

ACTIVITES GARANTIES (sous réserve que ces activités soient organisées par la Ligue, ses districts, clubs, associations ou groupements affiliés) :
- Activités sportives des assurances pratiquant le football, le basket, - Activités physiques et sportives nécessaires à l'entraînement et à la préparation physique. - Activités des licenciés non pratiquants, notamment des dirigeants, en rapport avec l'objet de la Ligue. - Stages avec ou sans hébergement réservés aux seuls licenciés. - Sorties pour la pratique d'entraînement et d'activités physiques et sportives des licenciés. - Manifestations festives à caractère privé telles que fêtes, banquets, repas, sorties (à l'exclusion : des conséquences de l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, des manifestations organisées à des fins commerciales / des manifestations organisées au profit d'une autre association ou de toute personne morale ou physique, sauf dans le cadre de Téléthon ou autres actions humanitaires / des courses landaises et corridas). - Déplacements nécessaires par les activités visées ci-avant.

TERRITORIALITE : - Les garanties s'exercent pour les dommages survenus en France, y compris les DOM-TOM et les Principautés d'Andorre et de Monaco. Elles s'exercent également dans les autres pays du monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 30 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Ligue, ses districts, clubs, associations ou groupements affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'insécurité politique notoire. - En ce qui concerne les sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada, il est convenu que SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSCIENTIFS.

1. RESPONSABILITE CIVILE (extrait du contrat n° 5412296)

Contrat souscrit par la M.D.S. pour le compte de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football auprès de ALLIANZ I.A.R.D. (1 cours Mikhollet - CS 30051 - 92070 Paris La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 991 967 200 Euro - 542 110 291 RCS Nanterre) // Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Schœffer - 75118 PARIS (SASU de couverture et de Conseil au Capital de 300 144€ - SIRET 434 900 129 00029 - APE 6622Z - N°

Lu en entier

➤ Pièces justificatives :

- **Photo d'identité** : vous pouvez utiliser une photo prise avec un appareil numérique, veillez toutefois à ce que le format soit conforme à la norme, c'est-à-dire qu'elle soit plus haute que large. Vous pouvez utiliser le site Webresizer si besoin.
- **Certificat médical** : comme indiqué précédemment, seul le modèle fourni par la FFF sera accepté

Si besoin, vous pouvez nous contacter par mail à gfrery@usgc-foot.fr, en indiquant le nom, le prénom et la catégorie du licencié concerné.

➤ Règlement :

Le règlement du montant de la licence peut être effectué en ligne, via un site sécurisé mis à disposition par la FFF. En effectuant le paiement en ligne vous avez la possibilité de payer en une, deux ou trois fois votre licence. Vous pouvez aussi nous remettre le règlement lors des permanences qui seront organisées (voir plus loin).


Vous avez la possibilité de payer donc en ligne ou sinon directement par chèque ou CB lors des permanences.

Nous offrons des facilités de paiement, n'hésitez pas à nous demander par exemple d'encaisser votre chèque à une date précise, ou à nous régler en plusieurs fois. Nous appliquons la gratuité à partir de la 3^{ème} licence au sein d'une même famille. Les coupons sport sont acceptés.

Tarifs des licences

Suite à la crise sanitaire qui a impacté le fonctionnement de l'association, le bureau du club a décidé d'appliquer une réduction de 30% pour les joueurs licenciés à l'USGC en 2020-2021 et renouvelant leur licence la saison prochaine.

Les tarifs licences (renouvellement et nouveau joueur) incluent un pack équipement composé d'une paire de chaussettes, d'un bas de jogging et d'un sweat.

	TARIFS LICENCES SAISON 2021-2022	
	Renouvellement licence (joueur ayant joué en 2020/2021 à l'USGC)	Nouveau joueur
Catégorie (2021-2022)		
U6 (2016)		110 €
U7 (2015)	80 €	110 €
U8 A U9 (2014-2013)	95 €	135 €
U10 A U20 (2012-2002)	100 €	145 €
Sénior (avant 2002)	120 €	170 €
Foot loisir (Critérium du samedi)	120 €	170 €
Plus de 40 ans (lundi)	90 €	130 €

A NOTER : toute demande de licence ne sera pas traitée si elle n'a pas été réglée, en ligne ou lors des permanences par chèque ou CB. Le licencié ne pourra pas pratiquer tant que sa licence ne sera pas validée.

Carte Pass'Région

L'USGC est partenaire du dispositif Pass'Région de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour bénéficier du remboursement de 30€, envoyez un mail à l'adresse suivante : ch.gregoire@yahoo.fr avec les informations suivantes, avant le 31 mai 2022 :

- Le nom et le prénom du licencié
- Le numéro de la carte Pass'Région
- Un RIB pour le virement de remboursement

Permanences

Des permanences se tiendront au stade de Saint-Galmier par catégorie aux dates suivantes :

- Samedi 19 Juin de 9H à 11H45
- Samedi 3 Juillet de 9H à 11H45
- Samedi 11 Septembre de 9H à 11H45

Elles vous permettront de nous remettre votre règlement si vous n'avez pas payé en ligne sur le site de la FFF et de prendre connaissance de la charte du club. Lors des permanences vous pourrez faire les essayages des produits du pack licence.

**ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB : en raison de la crise sanitaire l'AG du club
aura lieu en Septembre ou Octobre 2021**